



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 68915

## Texte de la question

Mme Isabelle Bruneau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des personnels administratifs et techniques des centres de traitement de l'alerte et des centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours. Ces personnels ont peu d'opportunités de carrière, n'ont pas de possibilités de mutation et leur accès à une formation est limité. Or les personnels administratifs et techniques des centres de traitement de l'alerte sont soumis à de fortes pressions et peuvent avoir à répondre de leur responsabilité à titre individuel. Aussi, elle lui demande d'examiner la possibilité de reconnaître davantage ces emplois et de les insérer dans un parcours qualifiant.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Bruneau](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68915

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9448

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)